

L'expression de la négation

I) La négation grammaticale

1) La négation est une **forme de phrase** .

2) De nos jours, les marques de la négation fonctionnent **par deux** : *ne... plus, ne... rien, personne ne...*

L'**absence de ne** relève de la langue **orale, familière** ; l'**usage exclusif du ne** est perçu comme **soutenu** et n'est possible aujourd'hui que pour quelques verbes (*oser, pouvoir, cesser, etc.*). → *Je ne peux vous l'affirmer.*

3) Une phrase **complexe** n'est négative que quand la négation porte sur le verbe de la proposition **principale**.

→ *Je ne pense pas qu'il viendra* (mais *Je pense qu'il ne viendra pas* = forme affirmative).

II) On distingue la négation totale, partielle et exceptive.

Négation		
1) Totale	2) Partielle	3) Exceptive (ou restrictive)
<ul style="list-style-type: none">• Elle porte sur la totalité de l'énoncé. • Elle est exprimée par les adverbes <i>ne...pas / point / nullement / aucunement</i>. • <i>ni... ni</i> ajoute une négation : <ul style="list-style-type: none">• → <i>Je ne peux ni courir ni marcher.</i>• → <i>Je ne serai là ni lundi ni mardi.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Elle porte sur un élément de l'énoncé :• • un pronom → <i>personne ne</i> (≠ <i>quelqu'un</i>), <i>rien ne</i> (≠ <i>tout</i>) ;• • un déterminant → <i>aucun...ne</i> ;• • un adverbe → <i>ne... jamais</i> (≠ <i>toujours</i>), <i>ne... plus</i> (≠ <i>encore</i>).	<ul style="list-style-type: none">• Elle excepte un élément de la négation avec les adverbes <i>ne...que</i>. → <i>Il ne fait que dormir.</i>• Elle exprime à la fois une affirmation (<i>Il dort tout le temps</i>) et une négation (<i>Il ne fait rien, à part dormir</i>).

Attention : Les adverbes *ne...pas* peuvent construire une négation partielle dans certaines phrases : Ex : *Je ne viens pas en voiture (mais en train)*

III) La négation lexicale

La négation peut aussi s'exprimer de manière lexicale, notamment grâce à :

- 1) des **préfixes** négatifs → *impossible, mécontent, antidémocratique, inconsciemment, désespoir, contre-intuitif* ;
- 2) la **préposition sans** → *sans hésiter* ; les **conj. de subordination sans que, non que** ;
- 3) des **verbes** négatifs : *ignorer (= ne pas savoir), refuser (= ne pas vouloir), défendre (= ne pas autoriser)* ;
- 4) des **antonymes** → *C'est loin ? / C'est tout près* ; *Ils ont gagné ? / Ils ont perdu* 2-0.

Remarques

› Des formes comme *craindre que, avoir peur que, à moins que, avant que* peuvent être suivies d'un **ne explétif, sans valeur négative**. → *Je crains qu'il ne soit déçu* (= *Je crains qu'il soit déçu*).

› Une **double négation** équivaut à une **affirmation**. → *Nous ne pouvons pas ne pas répondre* (= *Nous devons répondre*) ; *Cela n'est pas impossible* (= *C'est possible*).

II) Exemple de réponse

1) Question : Analysez la négation dans l'extrait suivant de La Déclaration... : « [...] je n'emploierai point l'adulation des courtisans pour vous faire hommage de cette singulière production. »

2) Exemple de réponse :

1. La négation est une **forme de phrase** qui s'oppose à la forme affirmative (une phrase ne peut pas être à la fois affirmative et négative). En français, elle est normalement exprimée à l'aide de deux éléments fonctionnant ensemble.

2. Dans l'extrait à analyser, elle est exprimée par les **adverbes ne** (élide en *n'* car suivi d'un son vocalique) et **point**, qui encadrent le verbe conjugué.

La négation est **totale** : elle porte sur la totalité de l'énoncé. Si l'on supprime ces deux adverbes, le sens de la phrase s'inverse.

3. Au Moyen Âge, *point* était l'un des noms que l'on ajoutait après le verbe pour renforcer

l'adverbe de négation *ne* (« Je ne vois point » = « Je ne vois pas un seul point »). À la fin du XVIIIe siècle, *point*, devenu adverbe, avait totalement perdu son sens étymologique, comme on peut le voir dans cette phrase. **Synonyme de *pas***, il était moins rare et relevait d'une langue **moins soutenue** qu'aujourd'hui.

III) Entraînez-vous !

Analysez l'expression de la négation dans les extraits suivants de La Déclaration des droits de la femme en vous aidant de la méthode.

1. « Je ne veux donner qu'un aperçu des choses [...]. »

2. « Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable [...]. »

3. « Ce ne sont pas les femmes publiques qui contribuent le plus à la dépravation des mœurs, ce sont les femmes de la société. »

4. « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution [...]. »